



## Remplir et envoyer votre dossier de demande de VAE

### *Les étapes et pièces à fournir*

Pour faire votre demande de VAE, vous êtes invité-e à compléter **le formulaire Cerfa 12818\*02** intitulé « Demande de recevabilité à la VAE » et à en imprimer une version papier que vous adresserez datée et signée **avec l'ensemble des justificatifs demandés, par courrier ou par voie électronique** à Bordeaux Sciences Agro, autorité responsable de la certification.

#### Le dossier est à envoyer à l'une des adresses suivantes :

- *Par courrier* : Bordeaux Sciences Agro, 1 Cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan  
A l'attention du service Formation Continue - VAE
- *Par voie électronique* : [formco@agro-bordeaux.fr](mailto:formco@agro-bordeaux.fr)

#### Le dossier complet doit comporter :

- les rubriques renseignées du formulaire Cerfa (dit dossier de recevabilité)** : toutes les informations demandées sont nécessaires à l'instruction et au suivi du dossier. La lecture de la Notice vous guidera.
- les justificatifs des activités** que vous avez déclarées avoir exercé dans le formulaire,
- les justificatifs de la dernière certification obtenue (ou diplôme)** et des formations suivies en relation avec la certification visée ou pouvant justifier d'un niveau de formation
- la grille d'auto-évaluation** remplie par vos soins
- un CV accompagné d'une lettre de motivation** précisant dans quel objectif vous souhaitez engager une démarche VAE
- une copie de votre pièce d'identité**
- le devis signé accompagné du règlement des frais de recevabilité**

#### Processus de décision et délai de réponse :

Votre dossier *complet* sera **examiné en commission** : **en juin ou décembre** de chaque année.  
(se renseigner auprès de [formco@agro-bordeaux.fr](mailto:formco@agro-bordeaux.fr))

L'autorité responsable de la certification dispose de 2 mois à compter de la date de réception du **dossier complet** pour rendre sa décision.

*Attention : tout dossier non daté et signé ou incomplet ne pourra pas être instruit et fera l'objet d'une demande de complément.*

#### En savoir + sur la VAE à Bordeaux Sciences Agro :

<https://www.agro-bordeaux.fr/formations/formation-continue-2/>